



COVID-19 :

Report des prochains paiements de taxes municipales

Dans le but de soutenir ses contribuables, la municipalité de Montcerf-Lytton procède au report de l'échéance du paiement des taxes municipales.

Nous demandons à ceux qui le peuvent de faire leurs paiements comme prévu aux dates inscrites sur leur compte de taxes.

Chèques postdatés déjà transmis à la municipalité

La municipalité demande aux contribuables voulant retarder l'encaissement de leurs chèques de communiquer avec la municipalité au 819-449-4578, poste 200. Sinon, les chèques seront déposés et encaissés comme prévu.

Versements automatiques

Les gens souhaitant se prévaloir du report de la date d'échéance de paiement sont invités à faire les ajustements nécessaires en ligne sur le site de leur institution financière.

Si vous utilisez le paiement électronique du site internet de votre institution financière, vous devez choisir le fournisseur « Municipalité de Montcerf-Lytton » et indiquer le numéro de matricule de 10 chiffres inscrit sur le relevé de taxes.

Aucun paiement au comptoir

Compte tenu des circonstances exceptionnelles liées à la COVID-19, la municipalité rappelle que son bureau municipal est fermé au public jusqu'à nouvel ordre. La municipalité invite ses citoyens à privilégier le paiement électronique.

Précision sur les nouvelles dates d'échéance

La municipalité souhaite préciser les nouvelles dates d'échéance :

- 1er versement reporté au **vendredi 29 mai 2020**
- 2e versement reporté au **lundi 31 août 2020**
- 3e versement reporté au **vendredi 30 octobre 2020**

Questions

Pour toute autre question concernant le report des prochains paiements des taxes municipales, les citoyens peuvent communiquer avec la municipalité au 819-449-4578, poste 200.

Alain Fortin, maire